



Wallonie

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame HADOUN-GODICHAL demeurant Deigné 51 à 4920 Aywaille.**

Le terrain concerné est situé **Aux Anciennes Pâtures, 23 à 4052 Beaufays** et cadastré **division 2, section B n°180T4.**

Le projet est de type : **Construction d'une maison unifamiliale avec un cabinet médical**, et présente les caractéristiques suivantes : **Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; La demande s'écarte de la valeur indicative des prescriptions urbanistiques du permis d'urbanisation en ce qui concerne la présence d'un cabinet médical alors que le lotissement est exclusivement réservé à la construction d'habitations à caractère résidentiel, le débordement de la construction projetée hors de la zone aedificandi et dans la zone de recul, la superficie de construction est supérieure à 18%, les baies d'étage ne sont pas traitées en lucarnes, les parements d'élévation sont en crépi de ton blanc et en bardage en cèdre ajouré ton naturel, utilisation de toitures plates sur les volumes secondaires, hauteurs sous plafond aux étages inférieures à 2m50.**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables : **les lundis, mardis et mercredis matin de 8h00 à 12h00 et le jeudi de 13h à 20h00** à l'adresse suivante : **Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : urbanisme@chaudfontaine.be, dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 janvier 2019 au 30 janvier 2019 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be